

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2016 à 17 heures 30**

L'an deux mil seize, le 27 janvier, à 17 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 22 janvier 2016, en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : Monsieur de LATOUR, Maire  
MM. BENEFICE, ANTON, Mme BOUVOT, M. SERRE, Mme GRAND, M. LAFONT, Mmes OLIVIER, GAILLARD, MM. FIGUIERE, ESPAZE.

**ABSENTS** : Mmes ZANCHI, LEBLAND, M. BERLY, Mme ROUVERET

---

Madame Jacqueline BOUVOT est élue secrétaire de séance

<b>AMENDES DE POLICE 2016</b>
-------------------------------

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement et de sécurisation des piétons et usagers de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle ainsi que l'organisation du stationnement dans la partie des villas des Glycines située au-dessus de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle et de la Maison de Retraite.

Ce projet entre dans la doctrine « amendes de police » du Département, la Commune pourrait obtenir une aide financière d'environ 10 000 € pour 27 000 € de travaux, au titre des amende de police 2016.

**M. ESPAZE :** *Est-ce qu'une étude a été faite en détail ?*

**M. BENEFICE :** *Il s'agit aujourd'hui d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, le projet n'est pas définitif.*

**M. de LATOUR :** *Le projet a été chiffré par le cabinet GAXIEU, il s'agit aujourd'hui d'un estimatif du coût des travaux qui devrait probablement baisser après l'appel d'offres.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE une aide financière au titre des amendes de police pur l'aménagement du parking au-dessus de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle, estimé à 27 436.50 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière au titre des amendes de police 2016.

La séance est levée à 17 h 45.

***« Compte-rendu provisoire en attente d'approbation lors du prochain conseil municipal »***